

Pinsart Marie-Geneviève : Engager le futur dans nos actions présentes

Séance du 24 janvier : **Intervenir personnellement dans le processus de conception de son enfant**

Initier le processus de conception de son enfant a été possible dès que les êtres humains ont compris que le rapprochement sexuel d'une femme et d'un homme était susceptible d'engendrer un nouvel être humain. Interrompre le processus de conception d'un enfant a également été possible par la l'ingestion de certaines substances naturelles ou par une intervention physique sur l'utérus qui provoquait l'expulsion de fœtus. Par contre, intervenir dans le processus de conception de l'enfant est une possibilité qui ne s'offre aux futurs parents que suite aux développements scientifiques et médicaux récents et rassemblés sous l'expression de « procréation médicalement assistée (PMA) ». Favoriser in vitro la rencontre autrefois difficile des spermatozoïdes et d'un ovule est désormais possible, créant par là un lien de filiation et une inscription dans une histoire familiale. Cette réalisation techniquement médiée d'une rencontre entre des gamètes ou celle d'une continuité familiale repose paradoxalement sur des dissociations nouvelles et multiples : la procréation se différencie de l'acte sexuel ; la filiation peut être totalement, partiellement ou pas du tout génétique, etc. L'embryon conçu in vitro peut également passer au crible du diagnostic pré-implantatoire dans le but d'identifier son sexe ou certains gènes responsables de maladies graves et héréditaires. Les finalités poursuivies par ces diverses possibilités couvrent un spectre allant de l'intervention thérapeutique à l'intervention méliorative. Le fœtus naturellement conçu et se développant dans le ventre maternel peut lui aussi faire l'objet d'un diagnostic prénatal permettant de détecter une anomalie grave. Les parents sont alors confrontés au choix de poursuivre ou non la grossesse.

La multiplication des voies de reproduction et de filiation consacre une plus grande liberté de choix mais place aussi ce domaine dans un réseau de pouvoirs et d'intérêts qui dépasse le cercle des géniteurs et des parents. En quoi ce déploiement d'interventions possibles dans la conception de l'enfant modifie-t-il la manière dont chacun est amené à se penser, à se définir et à se rapporter aux autres ? En quoi ces applications technoscientifiques nous invitent-elles à repenser l'être humain et les principes qui fondent aujourd'hui sa reconnaissance sociale ? Voici quelques questions que nous soulèverons avec le philosophe allemand Jürgen Habermas.

Bibliographie :

Jürgen Habermas, *L'avenir de la nature humaine. Vers un eugénisme libéral?* (Paris, Gallimard, 2002, 2001 pour l'édition allemande)

Divers avis sur les enjeux éthiques des diverses possibilités d'intervenir dans la conception d'un enfant sont disponibles sur les sites web du Comité consultatif de bioéthique de Belgique et du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé, en France.